



Stage de formation Syndicale

Agir au Conseil d'Administration (2ème partie)

Mardi 2 février
de 9h30 à 16h30

Au Collège Jean Philippe Rameau
1 rue des Condamines
7800 VERSAILLES

Pour y accéder :
à 15 min à pied des gares
de Versailles Chantier (transilien
lignes U et N, RER), Versailles
Rive Gauche (RER C) et
Montreuil (transilien ligne L)

Suite au stage du 15 octobre, nous avons convenu de poursuivre cette formation. Alors que les dotations horaires arriveront dans les établissements des Yvelines, nous ferons le point sur :

La DGH : Quels sont les critères de répartition des moyens ? Quel vote émettre ? Quelle stratégie adopter si la dotation est insuffisante ? comment impliquer les parents, s'adresser à la DSDEN ?

Réforme du collège : AP, EPI, marge d'autonomie : quel impact sur la répartition des moyens, sur les ouvertures et fermetures d'options ?

Quels moyens d'action collective pour poursuivre la mobilisation contre la réforme ?

Nous aborderons aussi la place du CA face au conseil pédagogique, le projet d'établissement, les expérimentations

Information sur les textes réglementaires et échange d'expériences contribueront à ancrer ce stage dans la réalité de nos établissements et à ouvrir ensemble des perspectives d'action.

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

- au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation **un mois avant la date du stage**, au plus tard le samedi 19 décembre
 - au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)
- Modalités d'inscription : voir au verso



Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le samedi 19 décembre 2015

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n °84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **2 février 2016** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Collège Jean Philippe Rameau à Versailles (78)**.*

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009 pour le fonction publique et arrêté du 30/11/2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

COUPON REPONSE

Stage SNES SNEP SNUEP 78 – 2 février 2016 – Versailles

à retourner à : **SNES Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM : _____ Prénom : _____

Établissement et commune : _____

Adresse et téléphone personnels :

___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

e-mail / _____@_____ /

- Je participerai au stage du 2 février 2016 au Collège Jean Philippe Rameau, Versailles
- Je déjeunerais sur place (prévoir 6,10 € si vous n'êtes pas adhérent du SNES, SNEP ou SNUEP)